Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20261019-DCM2026_1032-DE

**COMMUNE D'AVRILLE-LES-PONCEAUX**
**Canton de Langeais**
**Arrondissement de Chinon**

| | |
|---|---|
| **EXTRAIT**<br>**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**<br>***SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026*** | |
| Date de la convocation : 15 octobre 2026<br>Date affichage : 15 octobre 2026 | Nombre de membres en exercice : 11<br>Nombre de membres présents : 9<br>Nombre de votants : 10<br>Nombre de procurations : 1 |
| *L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.* | **Présents :** Pascal COUSSEAU, Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, Eric STOPIN, Gaëlle JACQUET, Grégory FOUQUET, Aurélie FOUQUET, Bérangère BEHOT et Kévin RABOTTEAU. |
| **Secrétaire de séance** : Kévin RABOTTEAU | **Absent(s) excusé(s)** : William PERRIN |
| | **Absents représentés** : William PERRIN par Bérangère BEHOT |

| | | |
|---|---|---|
| **1** | **DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR PRENDRE LA DECISION RELATIVE A LA DECLARATION PREALABLE N° DP0370132650004 DEPOSEE PAR MONSIEUR LE MAIRE – APPLICATION DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME** | **DCM-2026-10/32** |

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, et ne prend pas part au vote.

Monsieur Pascal COUSSEAU, 1er Adjoint, est nommé président de séance pour la présente délibération.

Une demande de déclaration préalable de travaux n° DP0370132650004 a été déposée le 27 août 2026 par la SAS EDF SOLUTIONS SOLAIRES, pour un projet de pose de 7 panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une maison d'habitation sise 8 lieudit « Verthonay » à AVRILLE-LES-PONCEAUX (37340).

Le terrain d'assiette du projet étant la propriété personnelle de Monsieur le Maire, ce dernier est intéressé au projet faisant l'objet de cette demande d'autorisation d'urbanisme.

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20261019-DCM2026_1032-DE

mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire, puisque ce dernier agit sous la surveillance et la responsabilité du maire. Un autre membre doit donc être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal pour délivrer la déclaration préalable à la place du Maire empêché.

Il est également proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder au scrutin à main levée pour la désignation mise aux voix, par vote à l'unanimité.

**Ceci exposé ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ; Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 422-7 ;
Vu la déclaration préalable n° DP0370132650004 déposée le 27 août 2026 ;
Considérant que Monsieur le Maire est intéressé à titre personnel au projet susmentionné et qu'il convient de désigner un membre du Conseil municipal pour prendre la décision relative à cette autorisation d'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un autre membre du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée :

  - **DÉSIGNE** Monsieur Pascal COUSSEAU, 1er adjoint au maire, pour prendre toutes décisions relatives à la déclaration préalable n° DP0370132650004 ;

  - **ATTRIBUE** à Monsieur Pascal COUSSEAU, 1er adjoint au maire, une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à cette demande d'autorisation d'urbanisme à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, ainsi que pour signer tous documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Signé électroniquement par : Jean Jack BORDEAU
Date de signature : 21/10/2026
Qualité : Avrille les Ponceaux - Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le : 21/10/2026
Publié le : 21/10/2026